

N° 2025-088

SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT DE RÉDACTEUR

L'an deux mil vingt-cinq le 14 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le sept mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume

Absente excusée :

Mme BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne,
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, URBAIN Xavier

En exercice : 27	Présents : 23	Absents : 4	dont pouvoir : 1
------------------	---------------	-------------	------------------

La Communauté de Communes Les Versants d'Aime compte parmi ses effectifs un poste de rédacteur chargé des missions suivantes :

- Secrétariat courant des services techniques
- Assistance à la gestion technique des bâtiments
- Marchés publics

Ce poste est vacant depuis 2022. Les missions de secrétariat et d'assistance à la gestion technique sont assurées par les agents en poste au sein des services techniques ; quant à la commande publique, elle est assurée depuis le 3 mars par un agent de catégorie A qui assure également les affaires juridiques et le contrôle de gestion.

Le poste de rédacteur créé par délibération n° 2020-164 du 16/12/2020 n'a donc plus lieu d'être. Il est proposé de le supprimer.

Le CST, sollicité sur ce dossier lors de sa séance du 2 avril 2025, a émis un avis favorable sur cette suppression, à l'unanimité des membres présents.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que le poste de rédacteur est vacant et n'a plus lieu d'être,

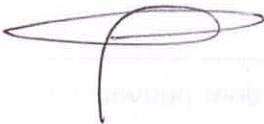
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 avril 2025,

APPROUVE la suppression du poste permanent de rédacteur à temps complet créé par délibération n° 2020-164 du 16/12/2020.

FAIT ET DELIBERE LE 14 MAI 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAINE CEDEX

